



La Lettre d'information du  
SCoT Montagne Vignoble & Ried

## Exit le SCoT Montagne Vignoble et Ried de 2010, place au SCoT approuvé le 6 mars 2019



Après quatre années d'études et de concertation, les élus ont approuvé le SCoT par délibération du 6 mars 2019. Il est exécutoire depuis le 15 mai 2019, soit deux mois après sa transmission au Préfet.

Le SCoT rassemble les collectivités autour d'une **ambition commune** qui présidera à l'aménagement et au développement du territoire Montagne Vignoble et Ried pour les 20 ans à venir. **Il traite et décline localement les politiques nationales** notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement commercial, d'environnement.

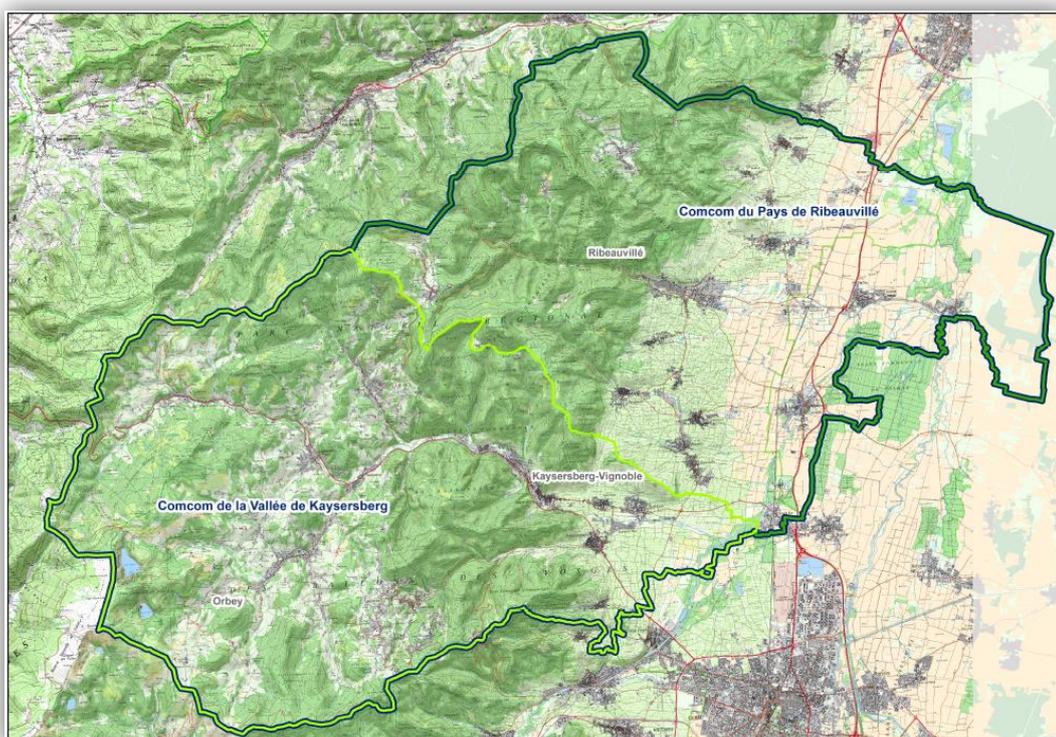
Le SCoT définit un **projet de territoire** qui répond aux besoins des populations et constitue un **cadre de référence** pour les projets portés par les collectivités locales, dont les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU(i)) qui doivent être compatibles avec lui.

### Le SCoT Montagne Vignoble et Ried en quelques chiffres

2 communautés de  
communes  
24 communes  
35 726 habitants  
(population légale 2016)  
350 km<sup>2</sup>

### Le projet SCoT Montagne Vignoble et Ried à horizon 2035

1100 habitants  
supplémentaires  
2800 nouveaux logements  
150 ha dédiés à  
l'urbanisation (habitat +  
économie)



Le territoire Montagne Vignoble et Ried est un territoire cohérent et fortement intégré, caractérisé par un cadre patrimonial et paysager de grande qualité et par un réel dynamisme. **L'enjeu du territoire est de se doter d'une vision stratégique pour sécuriser le caractère durable de ce qui fonde son attractivité.**

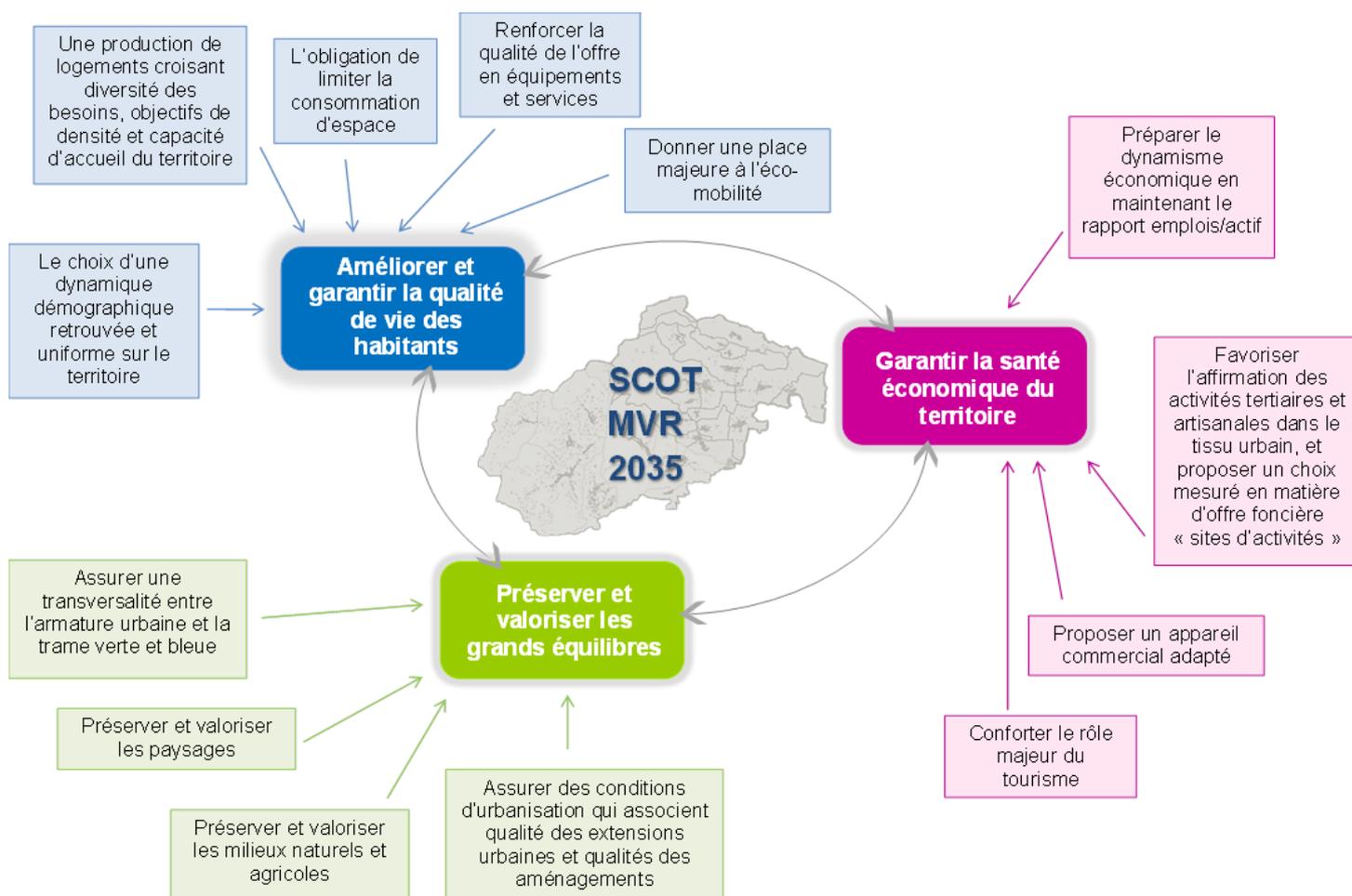
Il a fallu faire des compromis, certains voulaient aller plus loin, d'autres moins loin. Au final, le document approuvé garde globalement le cap de l'ambition initiale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui constitue le projet politique du SCoT, fixe clairement son ambition : **améliorer et garantir la qualité de vie de ses habitants et préserver et valoriser les qualités patrimoniales du territoire.**

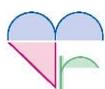
Ces deux ambitions en appellent directement une troisième : **le développement économique.**



**Le SCoT est fondamentalement porté par la volonté d'être un territoire qui vise un réel dynamisme mis au service d'un Méangement du territoire ...**



**.... et systématisant la prise en compte de l'environnement.**



## Ambition 1 – La préservation des grands équilibres

Le territoire revendique des qualités environnementales et paysagères qui justifient sa qualité de vie, son attractivité touristique comme résidentielle reconnue et la nécessité d'une préservation de l'environnement.

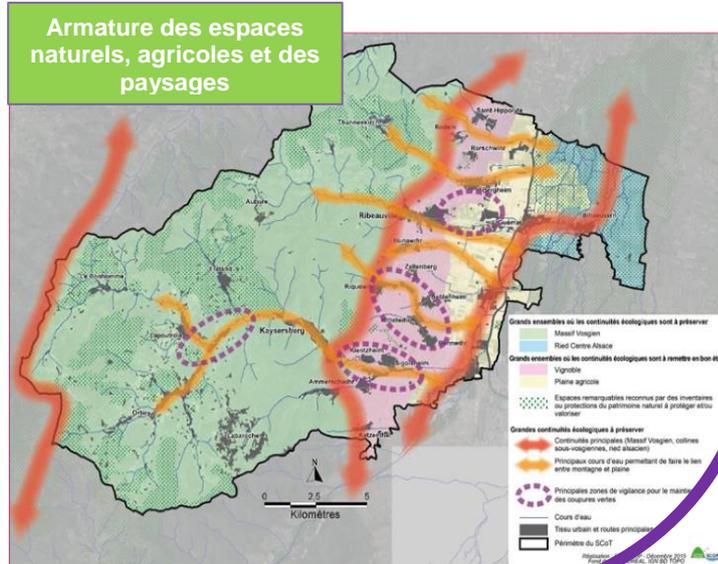
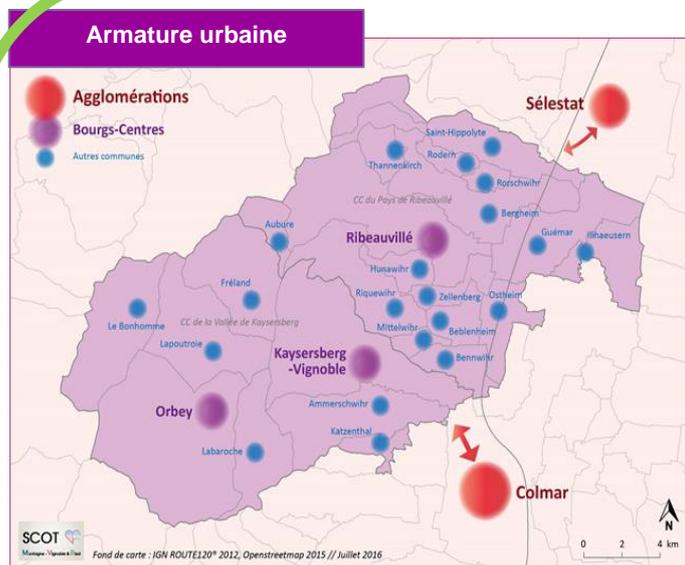
Le SCoT Montagne Vignole et Ried place ainsi en tête de ses préoccupations la préservation des grands équilibres spatiaux et humains et la nécessité de l'adaptation des modes de développement et d'aménagement aux changements climatiques.

Pour cela, le SCoT identifie une double armature dont il assure la cohérence et la complémentarité :

- Une **armature des espaces naturels et agricoles et des paysages**, dont l'outil réglementaire adapté est la Trame Verte et Bleue (TVB)
- Une **armature urbaine**, qui organise et valorise les espaces urbanisés et ceux du développement



Il s'agit donc bien de **croiser les enjeux** qu'ils soient économiques (agricoles, artisanaux, industriels, touristiques, commerciaux, des services, ...) ou liés aux emplois, à l'habitat, aux loisirs, aux équipements, à l'environnement, etc., afin de **garantir le « bon équilibre » durable** entre les espaces naturels, agricoles et les paysages d'une part, et les projets et programmes d'urbanisation d'autre part.



Dans cette logique, le SCoT propose une armature urbaine à deux niveaux, qui vise à combiner proximité et efficacité :

- Les bourgs-centres de Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey
- Les autres communes

## Ambition 2 – Accueil de la population et qualité du cadre de vie

Le territoire a enregistré une dynamique démographique positive jusqu'en 2008 (+4% entre 1999 et 2008).

Depuis 2008, la tendance s'inverse et le territoire perd de la population (-2.1% entre 2008 et 2012). Les raisons principales sont la rareté et le coût élevé du foncier accentué par la vocation touristique du territoire qui provoque la mutation des biens immobiliers vers l'hébergement touristique. Année après année, l'accès au logement devient plus difficile pour les ménages du territoire et notamment les jeunes actifs.

**L'hypothèse de scénario démographique 2035 retenu par les élus est ainsi fondé sur**



Les 2800 logements à construire d'ici 2035 permettront d'accueillir 1100 habitants supplémentaires, de répondre aux besoins de denserment des ménages et aussi de compenser les résidences principales qui se transforment en gîtes.

La production de logements doit pouvoir **répondre à la diversité des besoins de la population**. Elle doit être centrée sur une offre jeunes ménages actifs, ménages modestes et personnes âgées afin de permettre à ces populations de rester ou de s'installer sur le territoire. Elle doit également être diversifiée afin de proposer une palette d'offres variée (collectif, intermédiaire, individuel, accession à la propriété, locatif, ...).

### Un projet économe d'espace et de foncier :

L'ambition de développement ne doit pas se faire au détriment du territoire, notamment de ses paysages et de son environnement dont les qualités reconnues participent à l'attractivité globale de Montagne Vignoble et Ried.



La production de logements doit ainsi **renforcer l'attractivité des cœurs de village**. L'enjeu pour le territoire est d'assurer la meilleure mobilisation possible du tissu urbain en favorisant la réhabilitation, la résorption de la vacance et le renouvellement urbain.

Pour cela, et dans l'esprit de l'objectif national de limitation de la consommation de l'espace, le SCoT définit l'objectif d'implanter près de la moitié des 2800 nouveaux logements au sein du tissu urbain, en densification (dents creuses).



Ainsi, la consommation foncière pour les extensions d'urbanisation nécessaires (pour l'autre moitié) sera contenue dans un volume inférieur à 103 hectares (hors activités) sur la période 2017- 2035.



### Ambition 3 – Garantir la santé économique du territoire

Bien que situé aux portes de l'agglomération de Colmar, le territoire dispose d'un niveau d'activités élevé. Le rapport emplois/actifs est égal à 77%.

Le SCoT fixe l'objectif de maintien de cet équilibre. L'enjeu est de favoriser au maximum l'emploi au sein du tissu urbain et de faire des sites d'activités économiques un élément complémentaire dans le cadre d'une stratégie globale.



Le SCoT fait le choix de consolider l'appareil commercial local sans entrer dans une logique de surenchère avec les territoires voisins. Il s'agit de renforcer le rôle commercial des 3 bourgs-centres et de maintenir un maillage de proximité sur le reste du territoire.

Dans cette logique,

- les commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de surfaces de vente seront exclusivement implantés dans les bourgs-centres et le site commercial périphérique de Bennwihr-gare
- les commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> de surfaces de vente pourront s'implanter dans les bourgs-centres et les centralités urbaines de proximité (villages)

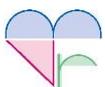
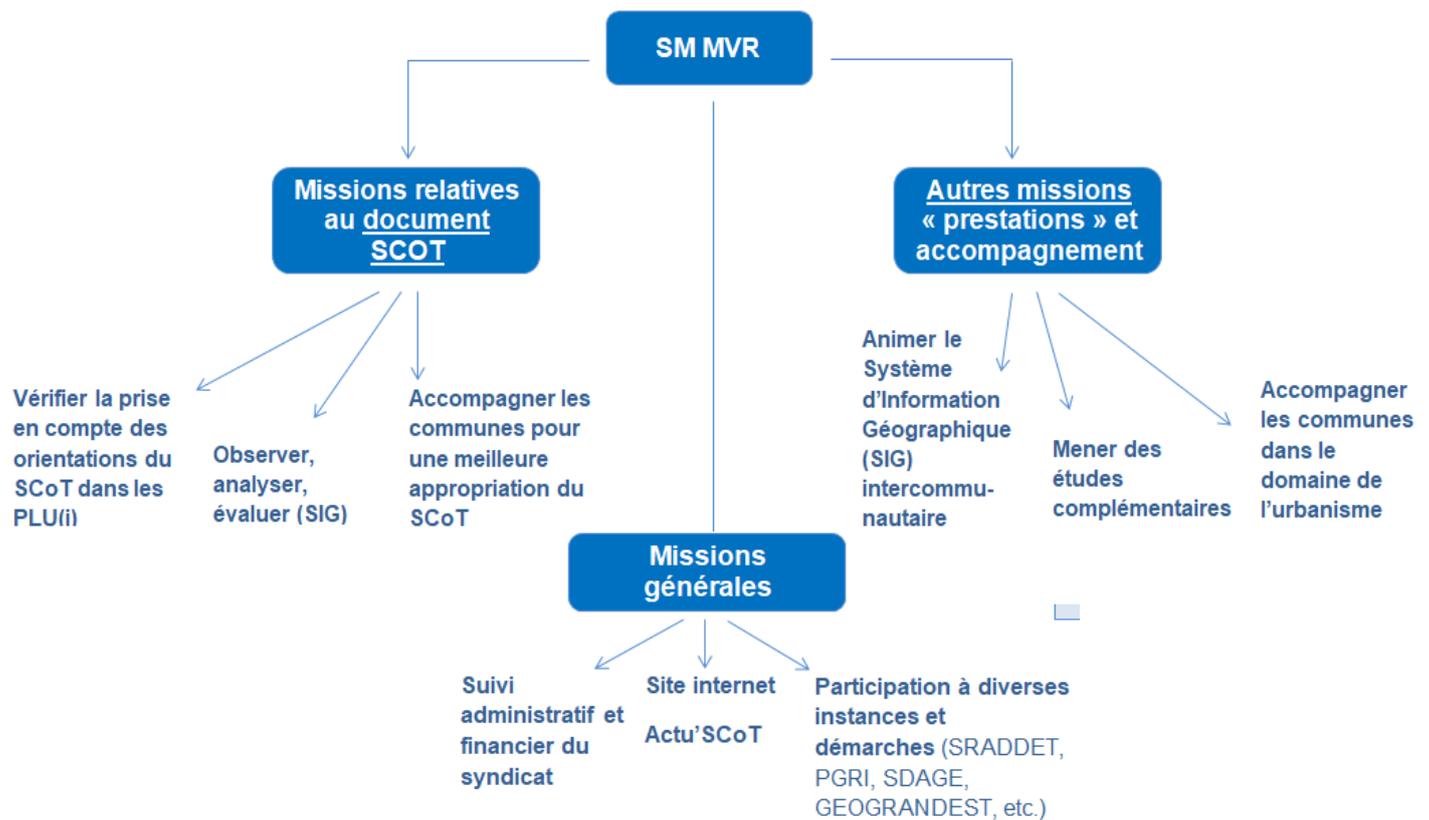


## Une fois le SCoT approuvé, tout commence !

Le SCoT Montagne Vignoble et Ried est un document vivant (pouvant être révisé ou modifié) et dont le syndicat mixte a l'obligation d'assurer un suivi de la mise en œuvre, avec une obligation légale de se prononcer, au moins tous les 6 ans, sur son maintien en l'état ou sa révision.

L'évaluation du SCoT fait ainsi partie des missions du syndicat mixte qui s'organisent autour de trois axes schématisés ci-dessous :

- Missions relatives au document SCoT
- Missions générales
- Autres missions « prestations » et accompagnement des communes et communautés de communes



## A venir ...

- Septembre 2019 :  
**Actu'SCoT spécial « accompagnement des communes »** avec présentation des missions du syndicat mixte, et plus spécifiquement de celles concernant l'accompagnement dédié aux communes et retour sur la sortie « Elus » du 5 juillet 2019 à Rosheim.
- Automne 2019 :  
Diffusion des **fiches Portrait de Territoire** « démographie » et « habitat » déclinées par communes et actualisées.

## SCoT approuvé et en vigueur depuis le 5 mai 2019

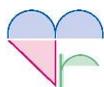
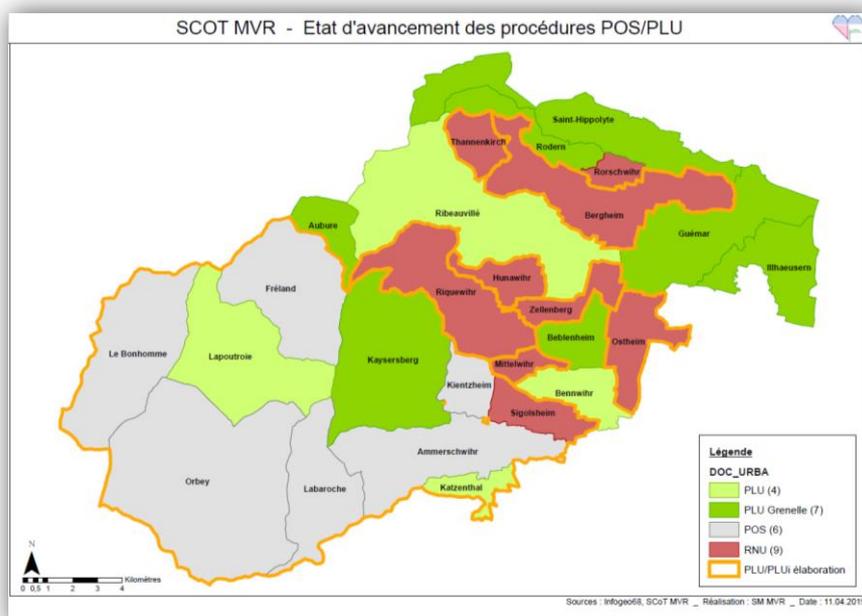


Les documents du SCoT approuvé par délibération du comité syndical du 6 mars 2019 sont téléchargeables sur le site internet [www.scot-mvr.org](http://www.scot-mvr.org)

## Etat d'avancement des procédures PLU/PLUi

Au 11 avril dernier,

- 7 communes de la CC du Pays de Ribeauvillé élaborent leur PLU et sont, en attendant leur approbation, soumises au Règlement national d'urbanisme
- 8 communes de la CC du Pays de Ribeauvillé ont approuvé leur PLU
- 1 commune de la CC du Pays de Ribeauvillé reste au RNU
- La CC de la Vallée de Kaysersberg poursuit l'élaboration de son PLUi, les POS/PLU continuent de s'appliquer sauf pour une commune soumise au RNU



**Pour toute information**

**Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried**

**1 rue Pierre de Coubertin – 68150 RIBEAUVILLE**

**Site internet : [www.scot-mvr.org](http://www.scot-mvr.org)**

**Tel : 03.89.73.27.15**

